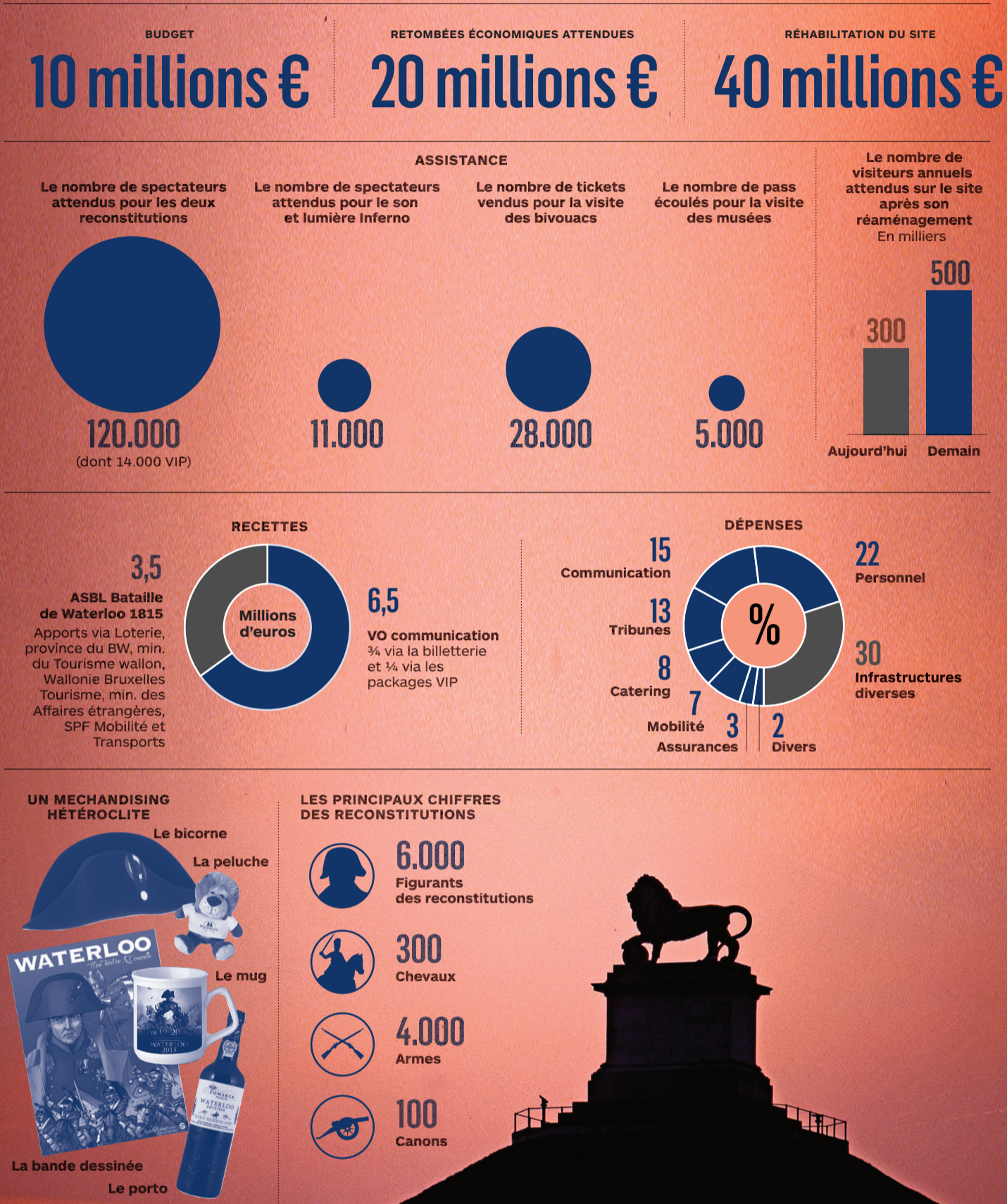


L'essentiel

Les chiffres explosifs du Bicentenaire



À Waterloo, la bataille du business est déjà gagnée

Branle-bas de combat à Waterloo. Ce mercredi sera donné le coup d'envoi des cérémonies de commémoration du bicentenaire de la célèbre bataille. Le prince Charles d'Angleterre inaugurera la restauration de ferme d'Hougoumont, cadre de combats sanglants, alors que le roi Philippe et la reine Mathilde recevront à Laeken les descendants des principaux belligérants. Chapeauté par l'ASBL Bataille de Waterloo 1815 qui a délégué à la société VO Communication le côté événementiel et commercial, ce 200^{ème} anniversaire est le prétexte jusqu'à la fin de la semaine à une foule d'activités: son et lumière, double reconstitution de la bataille, visites de musées, bivouacs et animations diverses. 200.000 visiteurs sont attendus sur le site. De quoi, a priori, faire tinter le tiroir caisse car tous les événements payants sont soldout. Mais selon les organisateurs, les bénéfices ne seront au rendez-vous que si le beau temps est de la partie.



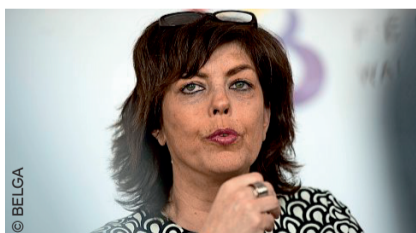
© AFP



© PHOTO NEWS

JUSTICE

Le cabinet ministériel de Joëlle Milquet perquisitionné



La justice a procédé mardi à des perquisitions au cabinet de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, a-t-on indiqué de source officielle, confirmant ainsi une information de la RTBF. Cette opération de police s'inscrit dans le cadre de l'instruction du dossier sur les collaborateurs litigieux engagés au cabinet de l'Intérieur par Joëlle Milquet, lorsqu'elle était titulaire de ce portefeuille, six mois avant les élections de 2014. Les enquêteurs ont notamment emporté des documents. Interrogé mardi, le porte-parole de M^{me} Milquet a confirmé cette perquisition dans les bureaux de la ministre situés place Surllet de Chokier, à Bruxelles.

Dans une déclaration à Belga, la ministre dit se «réjouir que les vérifications d'usage que permet une instruction puissent enfin mettre un terme définitif à ce dossier». Pour Joëlle Milquet, il n'y a «rien de neuf à déclarer au sujet de l'instruction en cours déjà rendue publique». Selon elle, celle-ci repose «sur les insinuations sans aucun fondement, démenties depuis le début et contenues dans un seul article de presse, du Vif l'Express, datant de février 2014».

Les employeurs supportent de plus en plus les dépenses de santé

Un Belge sur deux est couvert par une assurance privée, le plus souvent souscrite par son employeur.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Le secteur privé prend en charge une part croissante des dépenses de soins de santé. Tel est le constat dressé par le courtier en assurances Aon à partir de chiffres fournis par Assuralia. En 2012, les assureurs ont déboursé 907 millions d'euros en soins de santé, contre 392 millions en 2000. Ce qui représente une augmentation de 7,2% par an en moyenne. C'est nettement plus que les dépenses globales de santé qui, elles, ont progressé de 3 à 4% par an. Conséquence logique: les primes d'assurance collectives de soins de santé ont augmenté de 5 à 6% par an.

Cette évolution s'explique par le vieillissement de la population et l'évolution rapide des techniques médicales, qui mettent le budget des soins de santé sous pres-

LE RÉSUMÉ

De 2000 à 2013, le nombre de Belges couverts par une assurance soins de santé privée est passé de 3,8 à 5,4 millions.

Parallèlement, les primes ont augmenté de 5 à 6% par an en moyenne.

Cela s'explique surtout par la généralisation des couvertures illimitées.

sion. Et d'après les prévisions du Bureau du Plan, la tendance ne fera que s'intensifier dans le futur.

Pour le moment, les trois quarts des dépenses en soins de santé sont prises en charge par les pouvoirs publics. Un quart est financé par le patient, soit de sa poche par le biais du tiers payant, soit lorsqu'il souscrit une assurance complémentaire auprès d'une mutuelle ou d'une compagnie privée, soit encore lorsqu'il est pris en charge par une assurance privée contractée par l'employeur. Le nombre d'assurés est passé de 3,8 millions en 2000 à 5,4 millions en 2012.

Couverture illimitée

Les employeurs optent de plus en plus pour une couverture illimitée, c'est-à-dire offrant un remboursement intégral et sans plafond. «C'est plus onéreux mais c'est vu comme un produit de confort», indique Colette de Dessus les Moustier, senior manager chez Aon HR Solutions.

Autre tendance observée: la couverture soins ambulatoires (frais optiques et dentaires, etc.), bien que modestement utilisée, gagne en importance. La proportion de plans qui incluent un tel volet est passée de 12% en 2009 à 18% en 2015. «C'est pourtant une façon intéressante d'accorder des avantages extralégaux, à condition toutefois que l'employeur

QUI FINANCE LES DÉPENSES DE SANTÉ?

Total	
40.946	
En millions d'euros	
Pouvoirs publics	30.795
Patients	8.351
Privé	1.717
dont Assurances privées	
Assurances privées	907
Mutualités	810
Employeurs	83

Source: Assuralia

communiquée auprès de son personnel à propos des avantages offerts», note Daniel Hubert, consultant chez Aon HR Solutions. Jusqu'à présent en effet, il n'y a pas d'obligation légale pour l'assureur d'informer le bénéficiaire à propos de l'assurance hospitalisation comme c'est le cas pour la pension complémentaire par exemple.

D'après l'enquête d'Aon, en effet, seuls 9% des salariés disent bien comprendre la politique de rémunération et les avantages proposés par leur employeur.

«La couverture illimitée est vue comme un produit de confort.»

COLETTE DE DESSUS LES MOUSTIER
AON HR SOLUTIONS